

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE L'AGGLOMERATION
BEAUVAISIENNE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2020
A SAVIGNIES**

Le Président, Philippe VAN WALLEGHEM, constatant que le quorum était atteint (86 présents et 6 pouvoirs donnés) ouvre la séance.

Il commence cette séance en faisant une présentation du SIEAB, la majorité des délégués étant nouvellement élue.

Après cette présentation, le Président débute la séance avec l'ordre du jour.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020

Le Président lit le procès verbal de la séance du 3 septembre dernier et fait procéder à son approbation ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

2/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2019

Monsieur le Président rappelle les points essentiels de ce rapport :

- un prix de l'eau en légère hausse pour une consommation moyenne de 120m³ : 2.83euros au 01/01/2019 et 2.86 euros au 01/01/2020
- des travaux de renouvellement de canalisations conséquents, 9.63 km sur un réseau d'alimentation de 669 km (hors branchements)
- Notre taux de renouvellement passe à 0.63 % contre 0.48 % en 2018 ; ce taux est calculé sur la moyenne des 5 dernières années des renouvellements effectués.
- la suppression des branchements en plomb existants, au 1^{er} janvier 2019, il restait 54 branchements connus à modifier il n'en reste aucun au 1^{er} janvier 2020.
- des prélèvements conformes en qualité (eau production et distribution)
- un rendement du réseau de distribution en progression 86.1 % de l'eau pompée est vendu contre 85.2 % en 2018
- un volume prélevé à la hausse + 4.69 %
- une consommation d'eau par habitant qui stagne à 105l/hb/jour contre 106l/hb/jour en 2018
- une dette en capital qui continue à se réduire, liée à l'absence d'emprunt nouveau depuis 2008. Elle est pour le budget eau potable de 5 661 164 euros au 31/12/2019 et nulle pour le budget incendie du fait du remboursement anticipé des prêts existants ; ceci pour permettre l'arrêt de la compétence investissement dans le domaine de la défense incendie au 31/12/2019 conformément à l'arrêté

préfectoral du 19 juillet 2019 entérinant l'arrêt de la compétence investissement en défense incendie au 31 décembre 2019.

Après cet exposé et discussion, le comité syndical s'estime informé de la gestion 2019 et adopte à l'unanimité ce rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau pour l'exercice 2019 qui sera transmis à toutes les communes adhérentes.

3/ SURCOUT COVID PRESENTE PAR VEOLIA

Le Président présente la demande de VEOLIA sur les surcoûts occasionnés par la COVID 19.

En effet, VEOLIA, notre délégataire, a été contraint de mettre en œuvre d'importantes mesures d'adaptation. La continuité du service public a été assurée. Il n'y a eu aucune rupture de l'alimentation en eau, les limites et les références de qualité de l'eau potable ont toujours été respectées.

Un surcoût reste à la charge de la collectivité au regard du nombre d'heures réalisées en imputation direct sur le contrat par les agents d'exploitation.

A titre indicatif 54 agents sont intervenus sur le Syndicat depuis le 11 mai 2020 pour un total d'environ 755 jours. Le COÛT journalier est de 19.18 €/j/opé, ce qui donne un montant total estimatif de 14 477.67 euros pour l'année 2020.

Le Président précise qu'il s'agit là uniquement d'une présentation, qu'il faut que le SIEAB se rapproche de la DGFIP pour étudier le problème de l'affectation de cette dépense sur notre budget. Le présent point sera de nouveau mis à l'ordre du jour au moment du vote du Budget.

- Mme BIZET, maire de BONNIERES, souhaite savoir si un rapport journalier sur le temps passé par les agents VEOLIA existe, Mr DE FRUYT, directeur VEOLIA/SEAO lui répond par l'affirmative
- Mr REDREAU, délégué de VILLEMURAY, demande si une aide de l'ETAT a été mise en place et si le surcoût impactera les abonnés. Il lui est répondu qu'aucune compensation de l'ETAT n'est prévue pour les collectivités telle que la nôtre, et que le surcoût est pris en charge sur la surtaxe il n'y aura donc aucun impact pour les abonnés.
- Mr GLODT, délégué de AUNEUIL, s'étonne que le surcoût soit uniquement supporté par le SIEAB, Mr DE FRUYT lui précise que le surcoût est partagé via le contrat d'affermage en effet la gestion de crise est à la charge du délégataire et les obligations réglementaires de la protection des salariés intervenant sur le territoire du Syndicat sont à la charge de ce dernier.

3/ SITUATION BUDGETAIRE 2020

Mme BELLARD, maire d'ESCAMES et Vice-Présidente du SIEAB présente le point budgétaire et précise que les comptes présentés ce jour ont été arrêtés au 23 novembre dernier.

Aucune observation n'est émise sur ce point budgétaire.

Un rappel sur les amortissements est ensuite effectué. Jusqu'il y a 6 ans, aucune opération sur les amortissements n'avait été réellement effectuée. Il s'agissait « d'amortissement forfaitaire sans aucune affectation propre. Un lourd travail de recherches a été effectué au sein du secrétariat.

Il faut amortir les travaux et les subventions. On puise au fur et à mesure dans le « réservoir » pour solder des amortissements et tout se fait en collaboration avec la Trésorerie. La charge de travail est lourde.

Point sur les travaux 2019/2020

Les travaux suivants sont achevés

BC 1 – SAINT GERMAIN LA POTERIE/SAVIGNIES

BC 2 – LAVERSINES – rue des Hermites

BC 4 – SAINT GERMAIN LA POTERIE – rue Grand-mère

BC 5 – MILLY SUR THERAIN – hameau de Courroy

Il subsistait également un bon de commande sur 2019 (FOUQUEROLLES) les travaux sont terminés, le SIEAB est dans l'attente du procès-verbal de réception des travaux pour ces travaux achevés.

Des subventions du Conseil Départemental avaient été octroyés au SIEAB (cf tableau joint) pour chacune de ces opérations.

Seul le BC 6 (BUICOURT) n'est pas achevé.

Prévisions 2021

- Liaison SAINT GERMAIN LA POTERIE/SAVIGNIES, un premier projet avait été réalisé avec un coût travaux important. Une solution plus économique est actuellement recherchée avec un passage en domaine privé, les transactions sont en cours avec le Propriétaire. Un appel d'offres devrait être lancé en 2021 au vu du montant des travaux.
- Réhabilitation de deux réservoirs (PREVILLERS et ERNEMONT BOUTAVENT). Il s'agit d'une urgence le coût approximatif est de 600 000 euros. Un appel d'offres devra également être lancé – ces travaux de réhabilitation ne faisant pas partie du marché à bons de commande actuel (travaux spécifiques).
- Problématique du captage prioritaire de FOUQUENIES – il faut lancer des études avec l'aide de l'Agence de l'Eau – il convient d'assurer la qualité dans le temps, c'est uniquement du préventif

Mr JUMEL, délégué de SAINT OMER EN CHAUSSEE demande qu'il est possible de négocier les prix de ces études ; le Président rappelle que l'Agence de l'Eau finance à hauteur de 80 %.

Mr GLODT, délégué de AUNEUIL désire savoir si tous les captages de notre syndicat sont concernés. Le Président informe l'assemblée que ces captages sont listés sur le site de l'AGENCE DE L'EAU.

Mme BONNAIRE, déléguée de BONLIER souhaite savoir qui décide de classer un captage « prioritaire » et selon quels critères.

Mr JUMEL apporte les précisions suivantes : ce sont des décisions ministérielles en collaboration avec l'Agence de l'Eau selon les critères suivants : vulnérabilité, protection de la population, risques environnementaux liés à l'Agriculture, etc...

Suite à la demande du Président, certaines communes nous ont fait part de travaux de voirie sur leur territoire ; les demandes ont été transférées à VEOLIA, qui doit faire le point sur l'état des canalisations dans les secteurs concernés par ces travaux.

Point sur les emprunts

Il est constaté une baisse régulière des emprunts, notre capacité d'endettement est de – de 3 ans.

Au vu du montant des travaux à réaliser, il sera toujours possible de recourir à un nouvel emprunt si nécessaire.

Point budgétaire sur le budget annexe – défense incendie

Mme BELLARD fait un point sur le budget défense incendie ; il est rappelé à l'assemblée qu'il n'y a plus que la section de fonctionnement dans ce budget.

En effet, jusqu'en 2019, le SIEAB assurait la réalisation des travaux de mise aux normes de la défense incendie des communes.

A la section de fonctionnement dépenses, on retrouve la ligne pour l'entretien des hydrants (assuré par VEOLIA jusqu'en 2025) et en recettes la contribution fiscalisée ou défiscalisée des communes.

Dorénavant, toute nouvelle création sera à la charge de la commune ou du promoteur.

Mme BIZET, maire de BONNIERES souhaite savoir à quelle fréquence les poteaux incendie sont contrôlés
Mr DE FRUYT précise que les poteaux sont vérifiés une fois par an, et 1/5 du parc est repeint chaque année.

Mr le Président rappelle que début 2020 il a été envoyé à chaque commune adhérente un courrier accompagné de documents sur le transfert de l'actif et du passif de la défense incendie. Les communes devaient **obligatoirement** délibérer dans ce sens, à ce jour les communes suivantes n'ont pas donné suite :

- AUTEUIL
- GLATIGNY
- GOINCOURT
- HANNACHES
- HANVOILE
- HERCHIES
- LHERAULE
- MILLY SUR THERAIN
- OUDEUIL
- SAINT ARNOULT
- SAVIGNIES
- SULLY
- TILLE
- VILLEMBRAY
- WAMBEZ

Le Président demande aux délégués de ces communes de bien vouloir faire remonter l'information auprès de leur maire.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président rappelle à l'assemblée que lors du dernier comité qui s'est tenu le 3 septembre dernier à BEAUVAIS, il avait été procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et la délibération correspondant avait été déposée au contrôle de légalité de la Préfecture. Or cette dernière, nous a informé que cette délibération n'était pas conforme en effet elle doit être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants et le comité n'avait élu que 3 membres titulaires et 3 suppléants. Il convient donc de procéder à de nouvelles élections.

ELECTION DES MEMBRES TITULAIRES DE LA CAO

Sur demande du Président, l'assemblée a ensuite procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Il annonce que des délégués se sont portés candidats à cette élection et il demande si d'autres délégués désirent faire acte de candidature. Aucun candidat ne s'étant manifesté, le Président présente la liste des candidatures reçues : CARPENTIER Pierre-Marie, DURIEZ Jean-Marie, BOQUET Michel, BELLIARD Béatrice, VANDE BURIE Jean-Louis, en tant que titulaires et TRANCART François, LEFEVRE Jean-Pierre, DEVILLERS Dominique, DE L'HAMAIDE Christophe et BAQUET Jean-Claude en tant que suppléants

Le Président fait procéder à l'élection membre par membre de la composition de la CAO

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

NOM	QUALITE
Philippe VAN WALLEGHEM, commune de FOUQUEROLLES	Président
Pierre-Marie CARPENTIER, commune de FONTENAY TORCY	Titulaire
Jean-Marie DURIEZ, commune de SAINT MARTIN LE NOEUD	Titulaire
Michel BOQUET, commune de SAVIGNIES	Titulaire
Béatrice BELLIARD, commune de ESCAMES	Titulaire
Jean-Louis VANDE BURIE, commune de BERNEUIL EN BRAY	Titulaire
François TRANCART, commune d'OMECOURT	Suppléant
Jean-Pierre LEFEVRE, commune de SAINT QUENTIN DES PRES	Suppléant
Dominique DEVILLERS, commune de JUVIGNIES	Suppléant
DE L'HAMAIDE Christophe, commune de MILLY SUR THERAIN	Suppléant
BAGUET Jean-Claude, commune de SONGEONS	Suppléant

votants : 92 Voix : 92 abstention : 0 Bulletin blanc : 0 bulletin nul : 0

A ces membres, viendront s'adjoindre Le Trésorier de BEAUVAIS Municipale (receveur syndical) un représentant de la DGCCRF, éventuellement SOGETI (ex SOTENO maître d'œuvre du SIEAB) et l'ADTO si besoin.

FUSION ADTO/SAO

Le Président signale à l'assemblée le projet de fusion de l'ADTO et la SAO (dont le SIEAB est actionnaire) et rappelle les faits suivants :

Ces deux sociétés ont pour actionnaire majoritaire le Département de l'Oise qui exerce aussi la présidence de leurs conseils d'administration, en la personne de Monsieur Frans DESMEDT.

La phase d'intégration des moyens communs étant désormais achevée, il est apparu opportun de réunir les deux sociétés en une seule, notamment dans le but d'offrir à leurs clients actionnaires une meilleure lisibilité de leurs activités comme de simplifier leur fonctionnement.

Il y a lieu de délibérer sur le principe de cette fusion dans un premier temps et ensuite de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger aux assemblées ordinaires et générales et un délégué si le SIAEB était amené à siéger au conseil d'administration de cette nouvelle entité.

Monsieur Jean-Marie DURIEZ a fait acte de candidature au poste de titulaire et Monsieur Pierre-Marie CARPENTIER a fait acte de candidature au poste de suppléant

Il en résulte que :

Monsieur DURIEZ Jean-Marie ayant pour suppléant Monsieur CARPENTIER Pierre-Marie représentera le SIEAB pour les assemblées générales et les assemblées spéciales

Et Monsieur DURIEZ Jean-Marie est également désigné représentant de notre collectivité, si celle-ci était amenée à siéger au conseil d'administration

L'assemblée délibérante approuve la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec ADTO au sein de la SPL « ADTO-SAO » issue de la fusion dans les mêmes conditions.

L'assemblée a voté à l'unanimité sur ce projet de fusion ADTO/SAO et sur la désignation des représentants au sein de cette nouvelle structure.

5/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Président signale à l'assemblée, qu'en raison du départ à la retraite d'un des agents du secrétariat il y a lieu de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de permettre un tuilage de 3 mois afin de former au poste l'agent qui sera recruté.

Après discussion, l'assemblée a voté à l'unanimité ce projet de création de poste.

La séance est levée à 11 heures 30